

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, Melle, M.....autorise - n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'animateur à donner les premiers soins nécessaires à mon enfant mineur en cas d'accident survenant pendant les cours/ateliers.

REGLEMENT INTERIEUR (extrait)

Les parents doivent amener et venir chercher les enfants mineurs dans le lieu du cours/atelier et vérifier si l'animateur est présent.

Lorsqu'un cours/atelier ne pourra pas être assuré, le 140 Montberon préviendra l'adhérent soit par l'intermédiaire du référent du cours/atelier, soit par mail ou soit par voie d'affichage sur la porte du lieu du cours.

Durant les vacances scolaires et les jours fériés, les cours/ateliers ne seront pas assurés. Les cours/ateliers qui n'auront pas pu être assurés du fait du 140 Montberon seront rattrapés durant la première semaine des vacances scolaires en accord avec l'animateur.

L'adhésion/assurance au 140 Montberon est obligatoire pour la pratique des activités.

Le 140 Montberon n'effectuera de remboursement de cotisation, calculée au prorata des mois restants, que sur présentation d'un certificat ou tout autre justificatif. Dans le cas d'une situation particulière, contacter l'association.

Une séance d'essai aux cours/ateliers est prévue ; au-delà, l'intéressé (e) devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet (fiche d'inscription, paiement et certificat médical si nécessaire) à la date

limite indiquée sur la fiche d'inscription.

Les adhérents sont tenus de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à la sécurité des biens et des lieux de pratique et de porter atteinte à l'intégrité des personnes.

Droit à l'image : Adultes et enfants mineurs

Vous ou votre enfant mineur pouvez apparaître sur des documents photographiques ou cinématographiques réalisés dans le cadre des activités du 140 Montberon. Nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité des adhérents.

Autorisation - Droit à l'image

Je soussigné(e)

Adhérent - Parent ou tuteur légal de (rayer la mention inutile)

Activité (cocher ci-dessous la case concernée)

Autorise le 140 Montberon à photographier et filmer l'adhérent lors de la pratique du cours/ateliers et des spectacles de l'association

Autorise le 140 Montberon à diffuser les photos sur son site www.le140-asso.com

N'autorise pas le 140 Montberon à photographier ou filmer l'adhérent

Je déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède ainsi que du règlement intérieur de l'association pour la saison 2024/2025 (consultable sur le site www.le140-asso.com)

Fait à Montberon, le
Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

DATE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER COMPLET : 11 OCTOBRE 2024